

LES RÉACTIONS EN CHAÎNE EN MORPHOLOGIE DIACHRONIQUE¹

par Henri Wittmann
Syndicat des professeurs
Université du Québec à Trois-Rivières

Les linguistes s'intéressant à la morphologie diachronique ont tous voulu, à un moment ou un autre de leur réflexion, nous proposer un modèle expliquant le décalage structural apparent, par exemple, entre la morphologie de l'ancien français comme dans:

li-riche-s-om chant-er-a "L'homme riche chantera."

et la morphologie correspondante du créole réunionnais comme dans:

z-om-ris-la i-sava-sâte "L'homme riche chantera."

L'idée que de tels phénomènes de renversement de l'écoulement morphologique autour de *-om-* et *-chant-* résultent de fluctuations cycliques dans le régime des tendances naturelles d'évolution des langues remonte à Bopp qui, dès 1816, croyait que la morphologie d'aujourd'hui était la syntaxe d'hier tandis que la syntaxe d'aujourd'hui ferait la morphologie de demain. Hodge, qui en 1970, fait l'historique de l'hypothèse, remarque que, au moment où il écrivait, cette conception passablement géniale de l'économie des changements morphologiques avait été pratiquement étouffée au nom d'une certaine orthodoxie théorique. En effet, de Schleicher en passant par Sapir, les tendances latentes de l'évolution (que Sapir appelle la "dérive") sont présumées se conformer à un principe d'unidirectionnalité progressive: des typologies qualifiées, selon les goûts terminologiques de l'auteur, d'imparfaites, de synthétiques ou de typologiquement inconsistantes, font graduellement place à des typologies relativement plus parfaites, plus analytiques, typologiquement plus consistantes ou plus universelles. Même Saussure qui, pourtant, caractérise la notion de tendance de "mécanique", n'a jamais pu se défaire du préjugé de la linéarité unidirectionnelle de l'évolution linguistique.

Curieusement, la première démonstration formelle de la mécanique du principe cyclique ne nous vient pas du domaine de la morphologie mais de celui de la phonologie. Au début des années 50, André Martinet ramène la multitude de faits qui caractérisent l'action d'une tendance à un principe général où l'évolution est déterminée par une alternance sans fin de conditions structurales proportionnellement inverses. L'explication causale en est que les plus petits changements observables sont eux-mêmes conditionnés par des pressions constantes inhérentes au système et à son utilisation, produisant un effet de

¹Je remercie Robert Fournier et Jean-Pierre Tusseau de leur précieuse collaboration.

reactions en chaînes où, comme dans un jeu de chaises musicales, les poussées se répercutant de proche en proche font dévier les phonèmes de leur place assignée dans l'espace phonologique disponible. Martinet en profite pour démolir gentiment quelques hypothèses substratomaniaques en matière d'explication causale, en démontrant notamment que, dans bien des cas, les correspondances structurelles constatées entre une langue et son supposé substrat résultent d'une évolution parallèle déterminée par des conditions structurales analogues. Jakobson avait déjà soutenu en 1938 que la langue n'accepte des éléments de structure étrangers que dans la mesure où ils correspondent à ses propres tendances de développement. Ce sont finalement deux étudiants de Martinet, Weinreich et Jungemann, qui font voir qu'on doit accorder à l'action du substrat, au mieux, un effet déclencheur ou accélérateur de tendances latentes naturelles.

La preuve que la solution proposée par Martinet dans le domaine de la phonologie s'appliquait aussi dans le domaine de la morphologie nous vient par le détour des comparaisons typologiques à la Greenberg. Dès le départ, certains chercheurs avaient tenté l'expérience d'interpréter des résultats obtenus selon les méthodes de Greenberg 1954 et 1963 dans une perspective phylogénétique, mais ces travaux étaient fortement marqués par les préjugés de l'unidirectionnalité de l'évolution alors à la mode. Cependant, dès 1969, nous avons pu démontrer (Wittmann 1969) que l'évolution typologique de l'indo-européen était tout à fait cyclique et que la créolité réelle ou présumée du hittite ou du français créole avait, au mieux, accéléré le mouvement. En 1971, Givón apporte d'autres exemples du principe cyclique et attribue les parallélismes dans l'évolution des langues nigéro-congolaises et des langues romanes à l'action de conditions structurales analogues. Dans la même année, Reighard démontre l'existence d'un cycle de déclassement catégoriel: les monèmes grammaticaux maigrissent, perdant constamment du poids, tant en forme qu'en contenu, passant d'un statut morphologique isolant à celui d'incorporant; les vides ainsi créés sont comblés par le déclassement d'autres monèmes lexicaux au statut de monèmes grammaticaux; et quand le cycle de déclassement, par exemple des modalités verbales, est complété à droite du verbe, le jeu recommence à gauche du verbe.

C'est précisément ce qui se produit dans:

chant-er-a —> *i-sava-sâte*

de notre exemple de départ. Reighard arrive, lui aussi, à la conclusion que la créolisation ne change rien à la progression du cycle. DeCamp montre, toujours la même année, que la divergence entre variétés créolisées et non-créolisées d'une langue suppose un continuum structural entre un pôle basilectal et un pôle acrolectal d'une même réalité linguistique qui préserve, tant que le contact n'est pas rompu, un réseau d'intelligibilités mutuelles; et que les tendances contraires aux tendances générales sont attribuables à la décréolisation d'un basilecte en direction de l'acrolecte. Dans le prolongement de ces recherches, nous aboutissons à une vision carrément cyclique de l'évolution morphologique dont la causalité réside dans une

dynamique de réactions en chaîne. Le décalage structural apparent entre deux types extrêmes de la continuité diachronique s'interprète comme l'intervalle entre deux maxima successifs d'un cycle de déviations naturelles dues à des variations de pression dans le système morphologique. Ainsi, à une morphologie fusionnelle effacée par le jeu des pressions succède nécessairement une morphologie "isolante" à image de miroir qui recrute ses moyens à partir de monèmes lexicaux fonctionnellement déclassés, le plus souvent en asyndète ("sérialisés") par rapport à la catégorie lexicale qu'ils sont appelés à modifier. C'est ce processus qui conduit, dans notre exemple, au remplacement de la modalité verbale postposée *-er-a* comme marque du futur par le verbe *i-sava-* sérialisé en position de modalité préverbale; et au remplacement du déterminant pré-nominal *li-* par le déterminant post-nominal *-la*.

Il convient de signaler maintenant que les principes d'évolution que nous venons d'énoncer violent un "universau" populaire de la grammaire générative, version théorie standard étendue. En effet, cette théorie postule l'existence d'une contrainte universelle de la forme

$X'' \rightarrow \text{Spécificateur de } X' + X'$

qui prédit que, dans une langue donnée, les spécificateurs doivent ou précéder ou suivre la tête de la catégorie syntaxique majeure qu'ils modifient. Par "spécificateur", il faut entendre ce que Martinet a déjà appelé une "modalité" qui peut être nominale ou verbale. Si donc, pour poursuivre le raisonnement dans le cadre de la théorie X' illustré par un exemple de l'anglais, $X = N$ comme dans *man* et $= V$ comme dans *sing*, la théorie prédit que les modalités nominales et verbales doivent ou précéder ou suivre N et V , ce qui est effectivement le cas en anglais, puisqu'une modalité nominale comme *the* précède *man* et une modalité verbale comme *will* précède *sing*. Les traits morphosyntaxiques qui violent la contrainte MOD-N ssi MOD-V ou N-MOD ssi V-MOD ne font pas partie de la grammaire noyau mais constituent un aspect d'une langue particulière considéré comme marqué. Les substratomaniaques générativistes utilisent le formalisme de cette argumentation pour déterminer ce qui, dans un créole, relèverait du substrat et ce qui relèverait du superstrat (voir, à ce titre, Lefebvre 1982).

Or, McCawley a déjà constaté en 1978, sur une base purement statistique, que cette prédiction avait été faite à partir des faits de l'anglais et qu'elle ne se vérifiait qu'à titre exceptionnel dans d'autres langues naturelles. Déjà en 1971, Givón avait parfaitement compris que les modalités nominales ont tendances à s'agglutiner à leurs hôtes nominaux du côté opposé à celui qu'occupent les modalités verbales par rapport à leurs hôtes verbaux. Ainsi, notre exemple de l'ancien français correspond au type MOD-N ssi V-MOD auquel se substitue le type N-MOD ssi MOD-V de notre exemple du créole réunionnais. Les apparentes exceptions sont pondérables et s'expliquent par l'effet de déphasage que produit une chaîne de traction. Forcément, des deux classes de modalités, c'est l'une ou l'autre qui doit bouger en premier et ainsi prendre une certaine avance dans le cycle de renouvellement des modalités.

Le passage du type V-MOD fusionnel de l'exemple *chant-er-a* au type MOD-V isolant de l'exemple *i-sava-sâte* implique une inversion de polarité centripète/centrifuge ainsi qu'une phase transitoire de variation synchronique dans le système pour chaque élément morphosémantique échangé. L'effet d'entraînement sur MOD-N ne peut pas être immédiat, surtout si ce MOD-N avait déjà accumulé du retard au cours de son cycle précédent. C'est le cas de la situation de l'anglais où le type MOD-V de *will-sing* se conforme aux tendances générales observables dans les autres langues indo-européennes modernes pendant que le type MOD-N de *the-man* est en retard sur le type N-MOD normalement attendu. C'est donc dire que dans les langues indo-européennes, les fluctuations cycliques en sont au stade du renversement du sens de l'écoulement morphologique du type agglutinatif MOD-N ssi V-MOD au type N-MOD ssi MOD-V, avec effet d'entraînement de MOD-V sur MOD-N. En comparaison, dans les langues nigéro-congolaises, les fluctuations cycliques en sont au stade du renversement de l'écoulement morphologique du type agglutinatif V-MOD ssi MOD-N au type MOD-V ssi N-MOD, avec effet d'entraînement de N-MOD sur V-MOD.

Le formalisme explicatif de la dynamique des réactions en chaîne en morphologie diachronique permet de démontrer, entre autres, qu'il n'existe aucun décalage structurel entre variétés créoles et non-créoles du français parlé dans d'anciens établissements coloniaux du 17^e et du 18^e siècles attribuable organiquement à une rupture de filiation génétique (voir, à ce titre, Baker & Corne (1982) qui, sans la moindre preuve sérieuse, voudraient situer un tel "décalage typologique" entre la morphologie du créole réunionnais et celle du mauricien: la première serait basée sur une catégorisation stricte typiquement indo-européenne des lexèmes en parties du discours, tandis que la relation sémantique serait fondamentale dans la seconde, rappelant ainsi une structure syntaxique typiquement ouest-africaine).

Notre tableau illustre aux niveaux I et II la continuité structurelle systématique entre le type ancien *chant-er-a* préservé artificiellement dans le français standard et le type nouveau *i-sava-sâte* du créole. (Les /+ / indiquent l'insertion possible d'un "pronom" clitique agglutiné déclassé au statut de marqueur d'accord avec le complément, exprimé ou sous-jacent, comme en bantou; les * marquent les "cases vides" tandis que les [*] indiquent les formes attestées seulement dans un texte ancien;² le placement des particules qu'on qualifie habituellement de "adverbes auxiliaires" comme *pa*, *âkor*, *tuzhur*, *zhame*,³ est contrôlé synchroniquement ou figé historiquement, selon le cas, par le placement du fonctionnel sérialisateur *i*.⁴) Le

²Les formes [*]va-pu- et [*]ti-va-pu- du créole mauricien.

³Notons que les *sh* <ch> et *zh* <j> du français d'Europe et des Amériques fusionnent avec *s* et *z* dans les créoles français de l'océan Indien.

⁴Dans les variétés du français populaire parlées dans les Amériques, les sérialisateur *i*- et *à*- s'accordent à la fois avec les traits [+nom, +défini] du syntagme nominal en position de sujet. Étant donné que les "pronoms" appelés traditionnellement "atones" sont déclassés au statut de monèmes grammaticaux (clitiques) en français populaire et en créole au statut d'un sérialisateur qui peut être *i*, *se*- ou morphologiquement zéro, il s'ensuit que les pronoms "toniques" (tels que *moi*, *toi*, etc.) occupent en français populaire et en français créole des positions de véritables sujets ou de compléments.

niveau III du tableau illustre la continuité structurelle systématique entre le type *li-om* de l'ancien français et le type *z-om-la* du créole. (Les modalités prénominales de l'ancien français s'agglutinent progressivement et passent du domaine de la morphologie flexionnelle à gauche de la frontière /-/ au domaine de la morphologie dérivationnelle incorporée au nom où elles font figure de classificateurs nominaux non-systématiques, comme en bantou; la perte ou l'incorporation au nom de l'article défini à gauche du nom est compensée par le recrutement d'un nouvel article défini à droite du nom, en l'occurrence l'adverbe *là* déclassé en déterminant.)

C'est donc dire que le français créole est un produit tout à fait naturel de l'évolution du français.

DISCUSSION

André Martinet:

Cette excellente communication se place dans la tendance actuelle qui met l'accent sur ce qui, dans les créoles, rappelle les formes populaires des langues des colonisateurs, aux dépens des influences substratiques. L'évolution qui a amené aux formes créoles est bien dégagée. Il aurait cependant pu être utile de faire intervenir entre les formes officielles et le québécois les formes parlées du français, formes populaires ou simplement généralement parlées. Il y a là un excellent point de départ pour une vaste étude riche d'implications diverses.

Hneri Wittmann:

En effet, des études récentes (Morin 1981, Wittmann & Fournier 1981) ont fourni des arguments d'ordre linguistique pour regrouper génétiquement le français populaire du Nouveau Monde avec celui de l'Ancien. Des considérations sociolinguistiques expliquent non seulement cette parenté directe entre différentes variétés populaires du français mais aussi entre variétés populaires et variétés créoles. Le peuplement de Paris aussi bien que des grands ports de transit vers le Nouveau Monde au 17^e siècle s'alimentait à partir du même hinterland patoisant. L'hétérogénéité de patois mutuellement inintelligibles devait nécessairement conduire, en l'absence d'une koiné "du peuple" universellement intelligible, à la formation d'une variété de "petit français" créolisé dès qu'une première génération de locuteurs unilingues en imposa l'usage comme lingua franca du prolétariat des grandes villes et des établissements coloniaux d'outre-mer. Ce prolétariat resta majoritaire dans les colonies tout au long du 17^e siècle et les majorités noires ne se constituèrent qu'en début du 18^e siècle, donc postérieurement à la période formative du français tant populaire que créole et du continuum structural qui existe entre les deux. Quant à la diffusion subséquente de ce français "universel" aux dépens de tout ce qui pouvait être préexistant, voir les constatations spécifiques de André Martinet à cet égard dans une entrevue à L'EXPRESS, 24-30 mars 1969, p. 43: "Subitement [pendant la guerre de 1914-1918], on n'était plus entre pays, les hommes étaient en contact avec des hommes des provinces voisines, et comme on ne se comprenait

pas, on a commencé à parler français. Puis, lorsque les soldats sont venus en permission, ils ont parlé français à leurs femmes et à leurs enfants."

Adam Makkai:

À la suite de ce qui vient d'être dit de la substratomanie de certains auteurs, je voudrais signaler les très importants travaux de Bickerton (1981) qui remettent en cause certains lieux communs relatifs à la genèse des créoles.

Henri Wittmann:

Les travaux de Bickerton ont le mérite d'énoncer assez clairement les contraintes très précises qui président à la formation d'un créole: hétérogénéité du "substrat", absence d'accès à des modales d'apprentissage du superstrat, rapidité de formation, etc., ce qui réduit énormément le nombre de langues pouvant être qualifiés de "créoles" à juste titre. Malheureusement, Bickerton continue d'attribuer la créolisation du français à la suprématie numérique et sociale de Noirs d'Afrique, ignorant totalement que le créole parlé dans de nombreuses communautés blanches isolées n'est pas différent de celui parlé par les Noirs. C'est notamment le cas à Saint-Barthélemy, île qui conserve son caractère blanc endogame depuis le 17^e siècle, où une variété de français populaire et une variété de créole sec coexistent dans un continuum acrolecte-basilecte, relié à une même réalité culturelle et linguistique.

BIBLIOGRAPHIE

BAKER, P., CORNE, C., *Isle de France Creole: affinities and origins*, Ann Arbor, 1982.

BICKERTON, D., *Roots of language*, Ann Arbor, 1981.

BOPP, F., *Über das Conjugationssystem der Sanskritsprache in Vergleichung mit jenem der griechischen, lateinischen, persischen und germanischen Sprache*, Francfort, 1816.

DECAMP, D., Towards a generative analysis of a post-Creole continuum, *Pidginization and creolization of language* (HYMES, D., dir.), Cambridge, 1971, 349-70.

GIVÓN, T., Historical syntax and synchronic morphology: an archaeologist's field trip, *Papers from the Regional Meetings of the Chicago Linguistic Society*, 1971, 7, 394-415.

GREENBERG, J.H., A quantitative approach to the morphological typology of language, *International Journal of American Linguistics*, 1960, 26, 178-94 (réimpression de la version de 1954).

-----, Some universals of grammar with particular reference to the order of meaningful elements, *Universals of language* (GREENBERG, J.H., dir.), Cambridge, MA, 1963, 1966, 73-113.

HODGE, C.T., The linguistic cycle, *Language Sciences*, 1970, 13, 1-7.

JAKOBSON, R., Sur la théorie des affinités phonologiques des langues, *Actes du Congrès international des linguistes*, 1936, 4, 48-58.

JUNGEMANN, F.H., *La teoría del substrato y los dialectos hispano-romances y gascones*, Madrid, 1955.

LEFEBVRE, C., Introduction, *Syntaxe de l'haïtien* (LEFEBVRE, C., MAGLOIRE-HOLLY, H, PIOUS, N., dir.), Ann Arbor, 1982, 1-20.

MARTINET, A., *Economie des changements phonétiques: traité de phonologie diachronique*, Berne, 1955.

MCCAWLEY, J.D., Language universals in linguistic argumentation, *Studies in the Linguistic Sciences*, 1978, numéro spécial, 205-19.

MORIN, Y.-C., Les origines de la phonologie et de la morphologie du français de Montréal: le français de Paris, *Annales de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1981, 48, 118.

REIGHARD, J., Some observations on syntactic change in verbs, *Papers from the Regional Meetings of the Chicago Linguistic Society*, 1971, 7, 511-18.

-----, Contraintes sur le changement syntaxique, *Cahiers de linguistique de l'Université du Québec*, 1978, 8, 407-36.

WEINREICH, U., *Languages in contact*, New York, 1953.

-----, On the compatibility of genetic relationship and convergent development, *Word*, 1958, 14, 374-79.

WITTMANN, H., The Indo-European drift and the position of Hittite, *International Journal of American Linguistics*, 1969, 35, 266-68.

WITTMANN, H., FOURNIER, R., Bom Sadek i bez li: la particule *i* en français, *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 1981, 1, 1-2, 177-96.

-----, L'agglutination nominale en français colonial, *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 1982, 2, 2, 185-209.

I	/1	/2	/3	/4	1/	2/	3.1/	3.2/	4/
	/non-ponctuel	/ponctuel	/non-réel	/antérieur	non-ponctuel/	ponctuel/	non-réel/ (indéfini)	non-réel/ (défini)	antérieur/
FRANÇAIS STANDARD	-e	-a	-ra	-ait	est en train de+	+a-	*	*	*
FRANÇAIS QUEBECOIS	*	*	-ra	-à	(y-)et-àprâ+	(i+)a-(fini-d+)	(i-)va+	(y-)e-p(u)+	y-etâ-k-it
CREOLE REUNIONNAIS	*	*	-ra-pa	-e	(le-)apre-	la-(fin(i))	i-sa((v)a)-	(le-)pur-	(le-)te-i-
CREOLE SEYCHELLOIS	*	*	*	*	((i-)a)pe-	i-n-	(i-)a(va)-	pu-	ti-
CREOLE MAURICIEN	*	*	*	*	(a)pe-	(f)in-	a(va)-	pu-	ti-
CREOLE HAITIEN	*	*	*	*	ap(e)-	(fin)-	a(va)-, ap-	pu-(ral)-	te-

II(a)	/1-4 (A)	/3-4 (B)	(A) 4-1/	(B) 4-3.2/	(C) 4-3.1-1/	(D) 4-2/	(E) 3.1-2/
FRANÇAIS STANDARD	-ait	-r-ait	était en train de+	+aurait-	serait en train de+	+avait-, +eut-	+aura-
FRANÇAIS QUEBECOIS	-â	-r-â	(y-)etâ-àprâ+	(y-)etâ-p(u)+	(i-)srâ-àprâ+	(i+)â(v)â-(fini-d+)	(i-)va-âvwe:r-(fini-d+)
CREOLE REUNIONNAIS	*	*	(le-)te-apre-	(le-)te-pur-	(le-)te-i-va-apre-	(le-)te-i-fin-	i-sa-fin-
CREOLE SEYCHELLOIS	*	*	ti-(a)pe-	ti-pu-	ti-a(va)-(a)pe-	ti-n-	(i-)a(va)-n-
CREOLE MAURICIEN	*	*	ti-(a)pe-	ti-pu-	ti-a(va)-(a)pe-	ti-(f)in-	a(va)-(f)in-
CREOLE HAITIEN	*	*	t-ap-	te-pu-	t-av-ap-	te-(fin)-	a-(fin)-

II(b)	(F) 4-3.1-2/	(G) 4-3.1/	(H) 3.1-1/	(I) 3.1-3.2/	(J) 4-3.1-3.2/	(K) 4-3.1/
FRANÇAIS STANDARD	+eût-	+aurait-	sera en train de+	*	*	*
FRANÇAIS QUEBECOIS	(y-)arâ-fini-d+	(i+)arâ-	(i-)va-âyt-àprâ+	(i-)va-p(u)+(âle+)	(y-)âl-â-p(u)+(âle+)	*
CREOLE REUNIONNAIS	(le-)te-i-sa-fin-	(le-)te-i-sa-	i-s(a)-ra-apre-	i-s(a)-ra-pur-	(le-)te-i-va-pur-	(le-)te-i-sa-
CREOLE SEYCHELLOIS	ti-a(va)-n-	ti-a(va)-	(i-)a(va)-(a)pe-	?	?	ti-a(va)-
CREOLE MAURICIEN	ti-a(va)-(f)in-	ti-a(va)-	a(va)-(a)pe-	[*]va-pu-	[*]ti-va-pu-	ti-a(va)-
CREOLE HAITIEN	t-a(va)-(fin)-	t-a(va)-	av-ap-	a-pu-(ral)-	t-a-pu-(ral)-	t-a-

III	1/	2/	3.1/	3.2/	4.1/	4.2/	/1	/2	/3
	déictique/	anaphorique/	générique/	générique/	indéterminé/	partitif	/déictique	/anaphorique	/générique
ANCIEN FRANÇAIS	les-	les-	Ø-	Ø-	un-	Ø-	*	*	*
FRANÇAIS STANDARD	les-	les-	les-	un-	un-	deles-	*	*	*
FRANÇAIS QUEBECOIS	les-	les-	les-	un-	un-	deles-	-la(i)	-(la)(i)	-Ø
CREOLE REUNIONNAIS	Ø-(s)	(le)-(s)	le-(s)	le-(s)	un(le)-(s)	dele-(s)	-la	-la	-Ø
CREOLE MAURICIEN	Ø-(les)	Ø-(les)	Ø-(les)	Ø-(les)	un-(les)	Ø-(deles)	-la	-la	-Ø
CREOLE HAITIEN	Ø-(les)	Ø-(les)	Ø-(les)	Ø-(les)	un-(les)	Ø-(deles)	-la	-la	-Ø
CREOLE SEYCHELLOIS	Ø-(les)	Ø-(les)	Ø-(les)	Ø-(les)	un-(les)	Ø-(deles)	-Ø	-Ø	-Ø